

Rectorat Service des affaires juridiques Mission conseil aux EPLE Dossier suivi par Sophie LE MAGUERESSE 02.40.14.64.39 rconseil@ac-nantes.fr 4, rue de la Houssinière B.P. 72616 44326 NANTES Cedex 3	<p>VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-15, D. 222-27 et R. 421-62 à R. 421-65 ;</p> <p>VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;</p> <p>VU l'arrêté du 29 juin 1987 donnant délégation de pouvoir aux recteurs d'académie en matière de nomination d'agents comptables ;</p> <p>VU l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;</p> <p>VU l'arrêté rectoral du 17 juin 2025 déterminant le siège et la composition des groupements de comptabilité des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère de l'Education nationale ;</p>
--	--

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Florian RAPIN est nommé agent comptable par intérim du groupement comptable sis au lycée d'enseignement général et technologique Auguste et Jean Renoir, Angers, composé comme suit :

- ✓ Collège Auguste et Jean Renoir, Angers ;
- ✓ Collège Montaigne, Angers ;
- ✓ Collège Jacques Prévert, Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou) ;
- ✓ Collège Les Roches, Durtal ;
- ✓ Collège Vallée du Loir, Seiches-sur-le-Loir ;
- ✓ Lycée polyvalent Blaise Pascal, Segré-en-Anjou-Bleu.

à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2: La mission du comptable intérimaire prendra fin à l'occasion de la nomination d'un nouvel agent comptable titulaire sur le poste.

Article 3: Le présent arrêté prend effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 4: Monsieur le secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 27 août 2025

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN

*Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie*



Philippe DIAZ